

Les familles qui ont reçu l'allocation en retard recevront 10 euros de plus

■ La caisse d'allocations familiales précise qu'il ne s'agit en rien d'une reconnaissance de responsabilité.

Famiwal, la caisse d'allocations familiales wallonne, dont 120000 membres ont attendu désespérément le versement de leurs allocations vendredi, va faire un geste. En plus d'honorer sa promesse de créditer les comptes des familles lésées dans le courant de la journée de lundi, elle va leur verser une "indemnité symbolique" de 10 euros. "C'est symbolique évidemment, et ce n'est pas proportionnel aux montants habituellement reçus", explique Pascale Megal, porte-parole de Famiwal. Laquelle tient toutefois à préciser qu'il ne s'agit en rien "d'une reconnaissance de responsabilité de sa part". La caisse d'allocations familiales ne se sent en effet en rien responsable dans ce qu'il s'est passé. "Nous avons procédé au paiement vers l'organisme bancaire, le lundi 4 février à 14 h 23. Nous avons suivi la procédure."

Famiwal débloquera donc un montant de 1,2 million d'euros pour payer cette indemnité symbolique. De l'argent qui ne viendra pas du budget du gouvernement wallon mais de la trésorerie de l'organisme public – il s'agit donc quand même d'argent public. La décision a été prise, lundi après une rencontre entre la ministre wallonne des Affaires sociales, Alda Greoli (CDH), et la directrice faisant fonc-

tion de Famiwal, Françoise Abad Gonzalez. Samedi, la ministre avait déjà évoqué cette idée d'indemnité. Elle a donc été suivie par Famiwal.

Il nous revient par ailleurs que Famiwal a sollicité un avocat pour défendre ses intérêts et son image. L'affaire pourrait atterrir en justice, pour déterminer les responsabilités des uns et des autres dans cette affaire. La caisse d'allocations familiale pourra-t-elle le cas échéant récupérer l'argent qu'elle a versé comme indemnités ? Rien n'est certain. Ce serait même illusoire selon certains juristes.

Belfius nie toute responsabilité

L'organisme bancaire – la banque Belfius – a réaffirmé ne pas être responsable du couac. "L'origine du problème de paiement des allocations familiales observé vendredi dernier se situe au niveau de Famiwal, explique-t-on chez Belfius. Famiwal n'a pas correctement rempli les fichiers de paiement transmis à Belfius, malgré les instructions transmises et répétées à plusieurs reprises, aussi bien oralement que par écrit, et les réunions tenues entre les deux acteurs entre le 8 août 2018 et le 4 février 2019. Malheureusement, la colonne dans le fichier de paiement transmis par Famiwal à Belfius pour demander un paiement urgent est restée vide."

1,2

million d'euros

C'est le montant total que Famiwal devra déboursier pour indemniser "symboliquement" les familles lésées.

Précisons encore qu'au niveau politique en Wallonie certains craignent que la décision de Famiwal crée un dangereux précédent qui pourrait avoir des conséquences dommageables dans le futur, en cas de nouveau problème.

Stéphane Tassin